



Primes/RIFSEEP Filière technique

Avis du CTP du 20 juin 2022

Une Région de retard pour les agents régionaux



Le 23 juin 2022

Le Comité Technique Paritaire s'est tenu en visio ce lundi 20 juin 2022. Le point 1 du CTP concernait le Régime Indemnitaire du personnel de la Région Occitanie et l'extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) à la filière technique : Adjointes Techniques des Établissements d'Enseignement (ATTEE) pour la catégorie C, pour les Techniciens pour la catégorie B et pour les Ingénieurs pour la catégorie A

La proposition de nouveau RIFSEEP pour tous les agents régionaux

Le RIFSEEP présenté au CTP du 20 juin 2022, c'est :

- un **RIFSEEP spécifique**, différent de celui des agents de la filière administrative et culturelle,
- un RIFSEEP au rabais pour les agents des lycées, **75 € BRUT / mois EN MOINS par rapport aux autres agents régionaux**
- un **RIFSEEP échelonné dans son application sur 4 ans voire 5 ans maximum** (jusqu'en 2027 !), sans autre précision
- **la création d'un 4^{ième} groupe de fonction en dessous du plancher minimum** prévu par la délibération de 2017

Un nouveau RIFSEEP en rupture avec les principes de la délibération de décembre 2017

La délibération n°2017/AP-DEC/13 votée en assemblée plénière le 20 décembre 2017 par les conseillers régionaux avait posé les principes du régime indemnitaire des agents régionaux de la Région fusionnée suivants :

- **Une équité de traitement entre l'ensemble des personnels**
- **Un alignement par le haut du régime indemnitaire** visant à garantir que les niveaux de primes seraient alignés sur la valeur la plus élevée des anciens dispositifs des collectivités fusionnée **sans attendre 2023**
- **Une extension aux cadres d'emplois au fur et à mesure de la publication des textes afférents**

Primes/RIFSEEP : la CGT pour l'égalité de traitement et pour le pouvoir d'achat !

Fort de la mobilisation du 7 juin 2022 et des plusieurs milliers de signatures de la pétition intersyndicale, la CGT a de nouveau interpellé le DGS Simon MUNSCH et a tenté de convaincre les conseillers régionaux de **maintenir les principes de la délibération de 2017**. A l'exigence d'égalité et de justice pour les agents régionaux, il nous a été retourné des arguments budgétaires et comptables. **Les agents de la filière technique, les 5000 agents des lycées, les plus bas salaires devront payer la crise économique et sanitaire et la guerre russo-ukrainienne...**

Le vote du Comité Technique Paritaire

Côté employeur, 13 élus ont donc refusé de respecter leur délibération de décembre 2017 et ont donc validé ce RIFSEEP au rabais. Deux élus régionaux se sont abstenus.

Côté personnel : A l'initiative de la CGT, nous avons tenté de convaincre l'ensemble des organisations syndicales d'un vote commun. **La FA a voté POUR, la CFDT s'est abstenue. Les autres organisations syndicales (CGT, FO, UNSA, SUD) ont refusé de voter avec explication de vote car cette proposition est non conforme à la délibération de décembre 2017.**

Suite à l'avis du CTP, **ce nouveau RIFSEEP sera présenté à l'Assemblée Plénière du 30 juin prochain** et se substituera à terme au RIFSEEP existant pour l'ensemble des agents régionaux TOUTES FILIERES et CADRES D'EMPLOI.

Une application à compter du 1^{er} septembre 2022

Le RIFSEEP pour la filière technique sera mis en place progressivement sans aucune précision. L'engagement **VERBAL** pris par le DGS est qu'une première augmentation d'a minima 50 € pourrait être accordée dès septembre tenant compte de l'inflation qui est de plus de 5 % à ce jour (en Septembre ?).

Le Syndicat CGT